



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

**Séance extraordinaire du 20 décembre 2022**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la  
Municipalité de Saint-Damien, tenue à 15 h 30, le 20 décembre  
2022, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont  
présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur  
Pierre Charbonneau,

Mesdames et Messieurs,

Jacqueline P. Croisetière, conseillère district 1  
Jean-François Théberge, conseiller district 2  
François Bessette, conseiller district 3  
Michel St-Amour, conseiller district 4  
Michel Charron, conseiller district 5  
Christiane Beaudry, conseillère district 6

Monsieur Hugo Allaire, directeur général, et M. Guy Chartrand,  
CPA auditeur et comptable agréé, sont également présents, ainsi  
que deux (2) citoyens en présentiel. Aucun citoyen n'assiste à la  
rencontre virtuellement.

*La présente séance du conseil se tient parallèlement en présentiel et  
via télérencontre et son enregistrement sera déposé sur le site  
Internet de la Municipalité.*

***Par conséquent, et afin d'éviter de nuire au bon déroulement de la  
séance, il est demandé par monsieur le maire, à l'audience  
présente dans la salle, de bien vouloir éviter de filmer ou  
enregistrer ladite séance.***

**1. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**

À 15 h 30, les présences sont prises et le quorum est constaté.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 15 h 30, monsieur le maire, Pierre Charbonneau, ouvre la séance.

**3. DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le directeur général adjoint déclare que l'avis de convocation pour  
la présente séance a été signifié dans les délais prescrits par la loi.

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**376-12-2022**

**Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est  
unanimentement résolu :**

**Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.**

**ORDRE DU JOUR**

1. Présences et constatation du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Déclaration du directeur général
4. Adoption de l'ordre du jour



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

**Séance extraordinaire du 20 décembre 2022**

5. Présentation et dépôt du rapport financier consolidé 2021
6. Période de questions (portant exclusivement sur le rapport financier 2021)
7. Levée de la séance

**5. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ 2021**

**377-12-2022**

Afin de se conformer aux obligations du Code municipal, le directeur général procède au dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2021 réalisé par la firme comptable Boisvert & Chartrand s.e.n.c.r.l. afin que les membres du conseil municipal puissent en prendre connaissance. Monsieur Guy Chartrand, CPA auditeur et CA, expose brièvement à la population les faits saillants du rapport financier.

**Sur proposition de monsieur Jean-François Théberge, il est unanimement résolu :**

**Que** le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers 2021 consolidés et du rapport du vérificateur externe, préparé par la firme comptable Boisvert & Chartrand s.e.n.c.r.l.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS (PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE RAPPORT FINANCIER 2021)**


Le maire invite les personnes présentes à se nommer et à poser leur question portant exclusivement sur la présentation du rapport financier. Aucune question portant sur des affaires personnelles ne sera acceptée et le décorum doit être maintenu en tout temps.


Les questions s'adressent aux membres du conseil sans sous-entendu ou insinuation concernant la bonne foi et l'honnêteté des élus ou fonctionnaires.

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**378-12-2022**

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de madame Jacqueline P. Croisetière**, il est unanimement résolu de lever la séance à 15 h 50.

  
Pierre Charbonneau  
Maire

  
Hugo Allaire  
Directeur général